

[Texte]

En examinant les faits, on rencontre deux problèmes. Les trop-perçus des coopératives ne sont pas énormes alors qu'elles ont beaucoup de membres. A ce moment-là, lorsque vous distribuez ces trop-perçus entre les membres, vous les émiettez et vous avez des T-5 de très faible valeur. Vous en avez une quantité énorme. C'est un problème administratif à cause du coût d'impression des formulaires pour les coopératives et du coût de manipulation des formulaires par les gouvernements.

En outre, lorsqu'on parle de coopératives, il faut bien comprendre que le capital souscrit dans une coopérative est rachetable. Un membre peut retirer son capital d'une coopérative, contrairement au capital ordinaire dans une compagnie. Or, lorsque dans le Livre blanc, on parle d'intégration dans la formule des corporations fermées, on stipule bien qu'une corporation fermée pourrait distribuer en actions la moitié des surplus qu'elle n'a pas versés en impôt. Elle garde donc ce 50 p. 100 comme capital de travail. L'argent en question reste dans l'entreprise et peut encore servir à des investissements. Lorsque vous essayez de suivre le même chemin en tant que coopérative, vous avez un problème parce que vous êtes obligé de faire une distribution des trop-perçus entre un grand nombre de personnes. C'est un premier problème. Quand vous avez distribués ces trop-perçus ils deviennent rachetables par le membre car le lendemain matin ou au cours de l'année, les membres peuvent retirer ce capital. Cela voudrait dire qu'il ne resterait plus rien des trop-perçus des coopératives pour constituer des investissements futurs. Cela nous semble un problème de capacité de financement. A ce moment-là, la coopérative est vraiment une corporation de style « corporation fermée », où il n'y a pas d'actions à la bourse et où les gens sont vraiment intéressés à leur entreprise. Ce n'est jamais au niveau international, mais habituellement à un niveau très local. Il y a également participation comme dans la corporation fermée.

La coopérative ressemble donc à une corporation fermée dans ce sens mais lorsqu'on examine les règlements des coopératives en matière de capital, et qu'on se rend compte que ce capital est retirable, on se dit qu'il y a quelque chose de différent.

Pour contourner le problème, au lieu d'émietter les trop-perçus des coopératives entre tous les membres, d'avoir des problèmes administratifs à ce sujet et de risquer de voir tout cet argent-là sortir de l'entreprise le lendemain matin, nous vous proposons que les coopératives puissent se constituer des réserves pour lesquelles elles paieraient au gouvernement un taux collectif d'imposition et vous donneraient le même rendement que

[Interprétation]

A study of the facts reveals two problems. The surplus earnings of the co-operative are not large and they have many members. So when we distribute this surplus earning among all the members, you end up with T-5 of minimal values through fragmentation. You have a very large number of them. It is a costly administrative problem for the co-operative to print all these forms and there is the handling costs by the governments.

Furthermore, when we talk about co-operatives we should realize that capitals subscribed to a co-operative is redeemable. A member could withdraw his capital from a co-operative contrary to ordinary capital in a company. So when the White Paper talks about integration in the closely-held corporation formula it stipulates that a closely-held corporation could distribute 50 per cent of its surplus earning that it has not paid in income tax in the form of shares. It thus redeems this 50 per cent as the working capital. The money remains in the business and can still be used for investment. When you try to follow the same pattern as a co-operative you have a problem because you have to make a distribution of the surplus earnings among a large number of people. This is a first problem. After you distribute them, these surplus earnings are redeemable by the members. The following morning or during the year the members could withdraw this capital. This would mean that there would be nothing left of the surplus earnings of the co-operative to constitute funds for reinvestment. This refers to the problem of cash flow, and in this way the co-operative is really a closely-held corporation where there are no shares on the stock market, where people are really interested in the business. It is never at the international level, it is usually at a very local level. There is also a kind of participation like in a closely-held corporation and on this level a co-operative looks like a closely-held corporation. But when you read the legislation on co-operatives and you realize that this capital is redeemable you see that there is something different.

To describe the whole problem, instead of fragmenting the surplus earnings of co-operatives among all the members, have administrative problems because of it, and see all these monies being withdrawn from the business the following morning, we propose that the co-operative establish some reserves on which a collective rate of taxation to all governments would apply in the same way as it would a closely-held corporation.